

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 044-214400756-20250327-31_2025-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents10 votants11
--

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SEPT MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	BOMMÉ Jean-Paul	HUGRON Dominique	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET :

31/2025	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - ANNÉE 2025
----------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le CGCT et notamment son article L.5217-10-6 permettant d'autoriser des virements de crédits pour les budgets en nomenclature M57,

Vu l'affectation des résultats de Fonctionnement des exercices 2024,

Le Conseil Municipal,

ARRETE ET APPROUVE les Budgets Primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et recettes à :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Commune (M57)	1 889 072,74 €	1 264 775,73 €
Budget annexe Assainissement (M49)	138 943,97 €	262 453,43 €
Budget annexe Ile du Don (M57)	9 833,32 €	40 691,18 €
Budget annexe Lotissement (M57)	364 500,97 €	262 500,97 €

VOTE les budgets 2025 au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement

AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

